

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 29 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Bernard LAVOINE – Marcelle DEFONTAINE - Christine SANNIER - Sandrine TETU – Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Christian VERMEESCH (pouvoir à M. Jacquy MANIER), Jacky CALIPPE (pouvoir à M. Guy DIZAMBOURG), Daniel MASSON (pouvoir à Mme Christine SANNIER), Jean-Pierre BOUDINELLE (pouvoir à Mme Françoise ANCELIN) et Madeleine MARSOLLIER.

Date de la convocation à domicile : 22 septembre 2016
Date d'affichage du compte rendu : 10 octobre 2016

ORDRE DU JOUR

M. le Maire donne lecture d'une carte de remerciements, adressée à l'attention des membres du Conseil municipal et du CCAS, de la part de la famille de M. André LELEU.

I. Approbation des comptes rendus des séances des 9 juin 2016 et 4 juillet 2016 :

- M. le Maire apporte un rectificatif : le mot « amicale » doit remplacer le mot « association » dans le compte rendu du 4 juillet, il s'agit de « l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Valines ».
- M. Dizambourg demande une précision concernant l'emprunt contracté pour lequel il est dit dans le compte rendu du 9 juin qu'il servait à financer les opérations d'investissement 2016. M. le Maire répond que l'emprunt ayant été inscrit et voté au budget 2016, il est tout à fait logique qu'il finance les opérations d'investissements de l'année 2016.

II. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Christine BERTHE est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

III. Proposition de travaux de remplacement des armoires de commande de l'éclairage public :

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) a adressé le rapport annuel d'exploitation 2015 sur l'éclairage public de la commune.

M. le Maire donne lecture des préconisations soumises, notamment l'installation de protections avec rénovation du réseau d'alimentations de l'éclairage public.

La rénovation des armoires au nombre de 8 et du réseau préconisée par la FDE 80 permettrait de régler de façon plus juste l'éclairage public et de réaliser des économies à long terme.

Sachant que cette opération est subventionnée par la FDE 80 à hauteur de 70 % du coût HT des travaux, M. le Maire demande l'accord du Conseil pour déposer la demande de subvention auprès de la FDE 80 sur l'année 2016, n'étant pas certain que cette subvention soit renouvelée au même taux l'année prochaine.

Cette opération d'investissement figurerait au budget 2017.

M. le Maire présente une estimation chiffrée du projet :

- Fonds de concours FDE 80 (70% du HT)	22 806,12
- Contribution de la commune	<u>16 290,08</u>
TOTAL TTC	39 096,20
TOTAL HT	32 580,17

Dont 5 134,96 € récupérable au titre du FCTVA (15,761 %).

Accord unanime du Conseil.

IV. Proposition de travaux de remplacement de l'éclairage du stade municipal :

M. le Maire rappelle le projet de rénovation et mise aux normes du stade qui consistent à décaler le stade de football de la salle polyvalente, au remplacement de la main courante, des buts et l'éclairage.

Pour que l'éclairage soit conforme, la FDE 80 propose de remplacer les 5 mâts existants par 2 mâts de 3 projecteurs chacun, l'armoire électrique et tout le câblage réalisé en souterrain.

M. le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce projet d'un montant de 43 290,88 € TTC et de solliciter le fonds de concours de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Si la Fédération Départementale d'Energie de la Somme accepte, il sera établi entre cette dernière et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux pour la Fédération sous mandat de la commune suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût HT des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500 € HT par point lumineux et 70 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commande)	7 267.00 €
Contribution de la commune (1)	<u>36 023.88 €</u>
TOTAL TTC :	43 290,88 €

(1) Dont 6 823,08 € récupérable au FCTVA (15,761 %)

L'accord du Conseil permettrait de faire avancer le projet par la demande de différents devis pour le remplacement de la main courante, les buts et le ré-engazonnement du terrain.

Il rappelle que 20 000 € ont été votés au BP 2016 pour ce projet et précise que les travaux seront réalisés sur le budget 2017.

Accord unanime du Conseil.

V. Point sur le dossier du lotissement :

Monsieur le Maire indique que le projet de création du lotissement communal rencontre un problème, précisément avec les services de l'Etat.

Une partie du terrain concerné par le projet se trouve en zone A, il s'agit donc de procéder à une modification de zonage en AUr. La CCVI, désormais compétente, doit demander une révision allégée du PLU, dont le coût est estimé à 3 à 4 000 €.

Après consultation des services de l'Etat, ces derniers ont indiqué que la modification de zonage serait refusée, que la commune pouvait réaliser la voirie sur la zone à modifier et mettre les lots en vente en 2020 après validation du PLUi et acceptation du permis d'aménager.

M. le Maire est intervenu auprès de l'OPSOM et du cabinet chargé de la révision qui précise l'un et l'autre que cela ne pose aucun problème de demander une révision allégée, il s'agit d'une interprétation des textes. Un rendez-vous avec M. le Sous-Préfet est envisagé.

En cas de refus de modification de zonage par les services de l'Etat, le schéma global du lotissement devrait être revu, ce qui pourrait engendrer un déséquilibre financier de l'opération.

Néanmoins le projet avance :

- les accords pour échange et achat de terrain sont signés,
- l'implantation des bornes est réalisée, nous sommes dans l'attente des nouvelles références cadastrales afin de les transmettre au notaire pour établir les actes.
- le commodat ou prêt à usage est dénoncé auprès de l'exploitant agricole à qui 1 ha sera repris.

VI. Point sur le dossier de l'élaboration du PLUi :

Le premier semestre a été marqué par la phase d'élaboration du diagnostic autour d'une approche thématique : l'environnement, l'habitat, la mobilité, l'économie, le foncier et l'agriculture. Cette première étape a permis de mettre en avant les principales forces et faiblesses du territoire.

La fin du second semestre aura pour objet la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Cette étape est essentielle. Elle constitue le cœur du projet du PLUi par la définition des grands objectifs en matière de politique d'aménagement du territoire à l'horizon 2030.

La volonté de l'Etat est de ne plus toucher aux terres agricoles et de diminuer les zones à urbaniser.

Une réunion publique dans chaque commune à l'initiative des élus est envisagée en novembre/décembre.

Une réunion de présentation du PADD aux conseils municipaux regroupés en 3 ensembles est prévue en janvier 2017.

Délibération du conseil communautaire avant le 27 mars 2017 approuvant le PADD.

VII. Décisions modificatives de budget :

1- M. le Maire présente la décision modificative n°1 relative au Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), soit la somme de 15 411 € à percevoir par la commune lors du dernier trimestre 2016.

Ce dispositif prévoit également un montant prélevé de 5 350 € qui vient s'imputer directement sur les avances de fiscalité.

Par conséquent, il convient d'émettre un titre de 5 350 € au compte 73111 et un mandat du même montant au 73925.

M. le Maire informe le Conseil que les crédits ouverts au chapitre 014, soit 5 000 €, sont insuffisants pour émettre un mandat de 5 350 € au compte 73925.

Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
011 - 60633 - Fournitures de voirie	- 350,00 €	
014 - 73925 - Fonds péréquation ress. interco.,commun.		350,00 €
TOTAL	- 350,00 €	350,00 €
<hr/>		
TOTAL GENERAL	- 350,00 €	350,00 €

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 du budget 2016

2- M. le Maire présente la décision modificative n°2 relative aux travaux en régie effectués par le personnel communal et ayant le caractère de travaux d'investissement : aménagement extérieur des trottoirs route nationale et du monument aux morts.

Un état reprenant les coûts des matériaux et de main d'œuvre est en cours d'élaboration et s'avère supérieur au montant estimé lors du vote du budget 2016. Il convient donc d'augmenter les crédits prévus initialement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
023-Virement section investissement Travaux en régie	+ 5 000,00	722-042 Travaux en régie	+ 5 000,00
TOTAL	+ 5 000,00	TOTAL	+ 5 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2128-040 Travaux en régie	+ 5 000,00	021-Virement de la section de fonctionnement	+ 5 000,00
TOTAL	+ 5 000,00	TOTAL	+ 5 000,00

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 du budget 2016 présentée ci-dessus et ainsi d'augmenter les crédits nécessaires au passage des écritures comptables de fin d'année concernant les travaux en régie.

3- M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits inscrits à l'article 1641 au budget 2016 de 2 000 € en dépenses d'investissement concernant le remboursement du capital des emprunts.

Ce dépassement est dû au remboursement de la première échéance du capital de l'emprunt contracté sur le budget 2016 qui intervient dès le 10 octobre de cette année, ce qui n'avait pas été prévu au budget.

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux diminutions et aux augmentations de crédits en dépenses d'investissement selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT - MAIRIE - opération 109		
2115 - terrains bâtis	- 2 000,00 €	
INVESTISSEMENT - EMPRUNTS -		
1641 - OPFI - emprunts en euros		2 000,00 €
TOTAL	- 2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL GENERAL	- 2 000,00 €	2 000,00 €

4- M. le Maire présente la décision modificative n°4 qui consiste à augmenter les crédits au compte 2151 opération voirie, afin de régler la facture des Ets Colas concernant les travaux de voirie effectués rue Saint-Médard. Après avoir transféré de la section fonctionnement à la section investissement le montant des dépenses réalisées en travaux en régie dans cet article 2151, les fonds votés en opération voirie ne sont plus suffisants.

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux diminutions et aux augmentations de crédits en dépenses d'investissement selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2135 - opération 111 - installations générales	3 400,00 €	
2115 - opération 109 - terrains bâtis	2 050,00 €	
2158 - opération 103 - autres installations, matériel...	2 850,00 €	
2181 - opération 106 - installations générales	200,00 €	
2151 - opération 105 - réseaux de voirie		8 500,00 €
TOTAL	8 500,00 €	8 500,00 €
TOTAL GENERAL	8 500,00 €	8 500,00 €

VIII. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- Droit de préemption non exercé relatif à la vente de 3 biens immobiliers ;
- Acquisition d'une benne pour le tracteur chez les Ets Forestier Leblond au prix de 696 €, après réception d'un autre devis de 1 006,80 € TTC des Ets Flahaut ;
- Devis validé pour le remplacement de treuils et manivelles pour 4 volets d'un logement communal : 600 € TTC.

IX. Divers :

Les membres du Conseil donnent leur accord pour :

- procéder au règlement de diverses indemnités :
 - Monsieur Marcel LE MOIGNE, Trésorier principal, indemnité de conseil et de confection de budget au titre de l'année 2016, à savoir 414,57 €,
 - Monsieur Daniel ACOULON, indemnité de 250 € au titre de l'année 2016, en charge de sortir et rentrer les poubelles de la collectivité deux fois par semaine,
 - Madame Françoise LOURDEL, indemnité de gardiennage du cimetière de 250 € au titre du 2^{ème} semestre de l'année 2016 pour l'ouverture et la fermeture quotidienne des grilles,
 - autoriser la vente de l'ancien tracteur immatriculé 1469 QR 80 à Monsieur Stéphane CAZIER au prix de 1 100 €,
 - autoriser la vente de l'ancien camion de pompiers à Monsieur Jean-Robert CARON pour l'euro symbolique,
 - valider, dans le cadre du projet du lotissement en cours, l'acquisition d'environ 8 000 m² de terrain sur la parcelle AD57 appartenant à l'indivision DEGUERVILLE-AMAR au prix de 10 000 € l'hectare, frais de bornage et de notaire à la charge de la commune.

M. le Maire informe l'assemblée :

- Un avenant au prêt à usage va être signé avec Monsieur Dabovalle, exploitant agricole, pour remettre à sa disposition dans les mêmes conditions qu'auparavant 2 ha 6 de terrain, rue de Feuquières, au lieu des 3 ha 6 qu'il exploitait jusqu'à aujourd'hui.
- Dans le cadre des travaux de remplacement du chauffage réalisé à la salle polyvalente, une subvention de 62,14 € a été accordée par le Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie !
- Invitation de la CCVI le 7 octobre au gymnase du collège « La rose des vents » à Friville-Escarbotin où se déroule de 14h00 à 23h00 « le jour de la nuit » : présentation du projet et verre de l'amitié à 18h30.

Réception de quelques demandes de subventions auxquelles le Conseil ne donne pas suite, préférant privilégier le don individuel :

- Opération brioches du 3 au 9 octobre 2016 en faveur des personnes en situation de handicap mental.
- Les Restaurants du Cœurs sollicitent une subvention communale précisant que 2 familles de Valines ont été inscrites l'hiver dernier. Le conseil municipal préfère privilégier le don individuel et met le véhicule de la commune avec la remorque à disposition de l'association 2 fois par an.
- L'association des paralysés de France.

Autres requêtes auxquelles le Conseil ne donne pas suite :

- Aide à la recherche d'une ferme abandonnée sur le territoire de la commune pour y installer une exploitation de fruits et légumes et y créer une ferme pédagogique ;
- La structure Jeunes Agriculteurs sollicite un dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le foncier non bâti pour une période maximale de 5 ans pour les jeunes agriculteurs qui s'installent ou exploitent sur le territoire de la commune. Les membres du conseil municipal ne donnent pas suite, n'ayant aucun jeune agriculteur prêt à s'installer dans la commune.
- Paiement par la commune d'une facture de dératisation à l'initiative d'une administrée domiciliée lotissement la Mahonnière.

X. Droit d'initiative :

- Mme Françoise CAZIER fait remarquer que les poubelles de la salle polyvalente auraient besoin d'être nettoyées.
- Mme Françoise ANCELIN demande si une remise de récompenses est reconduite cette année concernant les illuminations de Noël. Au fil des années, il y a de moins en moins de participants et devant le peu d'engouement, le Conseil décide de ne plus renouveler l'opération.
- M. David LECAT évoque le problème récurrent des 2 radars installés sur la route départementale qui ne fonctionnent pas bien.
- Mme Christine BERTHE demande si la fuite d'eau signalée à la résidence Epine Rose a été réparée. M. le Maire répond que les employés communaux sont intervenus et qu'il n'a été sollicité depuis.

--- L'ordre du jour de ce conseil étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		LAVOINE Bernard	
DIZAMBOURG Guy		DEFONTAINE Marcelle	
LECAT David		SANNIER Christine	
ANCELIN Françoise		TETU Sandrine	
BERTHE Christine		CAZIER Françoise	